

ARRETE n° 2018-143

Objet : portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (sessions 2014, 2016 et 2018)

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la Fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'arrêté n°2018-130 en date du 9 juillet 2018 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Considérant les décisions de nominations, les demandes de suspension et les demandes de renouvellement adressées au Centre de gestion de la Savoie,

Considérant qu'il convient d'établir une liste d'aptitude unique pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe comportant :

- les lauréats des sessions 2014 et 2016 du concours d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe toujours valablement inscrits sur la liste d'aptitude,

- les lauréats de la session 2018 du concours d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est désormais établie comme suit:

Titre	Nom	Prénom	Spécialité / Option / Discipline
Monsieur	AMADI	Ismail	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	BARROT	Emeric	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	BUFFY DIT BUIRON	Michaël	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	CHAIZE	Julien	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	CHAMPION	Aurelien	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	CHANSIGAUD	Julien	LOGISTIQUE ET SECURITE
Monsieur	CHANTEUX	Cadet	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	CHAPELLE	Sébastien	LOGISTIQUE ET SECURITE
Monsieur	CHARRA	Julien	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	CHMAMADI	Mourad	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	DERVISSOGLOU	Cédric	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	DORANGEON	Olivier	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	DURAND	Jean-Marc	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	FAVIER	Pierre-Marie	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Madame	FELIX	Alexandra	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	FIKAS	Patrice	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Monsieur	FOSSAERT	Nicolas	BATIMENT, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	FOURNET-FAYARD	Régis	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS
Madame	FREDOT	Charlene	LOGISTIQUE ET SECURITE
Monsieur	GONZALEZ-MULA	Christophe	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	GONÇALVES CRISTIANO	Jorge Davide	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	GOUTTEFARDE	Mathieu	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	HODEBOURG	Michel	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	IPPOLITO	Willy	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Madame	JACCOD	Dorine	LOGISTIQUE ET SECURITE
Monsieur	JOLY	Gaylord	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	JULIAN	Axel	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	KADI	Tewfik	LOGISTIQUE ET SECURITE
Monsieur	LATHUILLERE	Sébastien	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	LEMARIE	Maxime	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	LEPAUMIER	Arnaud	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Madame	LOUIS	Valerie	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	MACE	Philippe	LOGISTIQUE ET SECURITE
Monsieur	MACHON	Wilfried	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	MAGALHAES	Anthony	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	MAKOSSO	Symithe	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	MARI	Vincent	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Monsieur	MATHIEU	Martin	BATIMENT VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	MEZIL	Yaniv	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	MOSBAH	Nordine	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS
Monsieur	MUZZOLU	Joseph	LOGISTIQUE ET SECURITE
Monsieur	NIER	Franck	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	PECH	Christophe	LOGISTIQUE ET SECURITE
Monsieur	PICQ	Hadrien	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Madame	PIFFADY	Nathalie	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	PLANTIER	Christophe	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	RIBET	Yann	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	ROY	Michaël	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	RUSSIER	Clement	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	SABBA	Sofiane	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	SAROUL	Christophe	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	STRAPPAZZON	Ludovic	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	TORNIER	Adrien	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	VERDIER	Timothe	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	VITORGE	Damien	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	VITULLO	Antonio	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	WALHO	Sylvain	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Madame	WICKER	Airelle	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Monsieur	YNNA	Anthony	BATIMENT, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Monsieur	ZARROUG	Chafik	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS

ARTICLE 2 : L'inscription sur une liste d'aptitude après admission à un concours est établie pour une durée de deux ans. Elle peut être renouvelée une troisième et une quatrième année sous réserve que le lauréat qui ne serait pas recruté fasse connaître par écrit son intention d'être maintenu sur cette liste dans le délai d'un mois avant le terme de l'année d'inscription en cours.

Le décompte de la période de quatre ans est suspendu, le cas échéant, durant l'accomplissement des obligations du service national ou d'un service civique, en cas de congé parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale ou de congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie ainsi que durant le congé de longue durée. Il est également suspendu pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat ou lorsque le lauréat est recruté comme agent contractuel pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (remplacements temporaires d'agents en congé de maladie, en congé de maternité...) alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe.

ARTICLE 3 : La collectivité locale ou l'établissement public qui a décidé de procéder au recrutement d'une personne inscrite sur une liste d'aptitude lui notifie cette offre par lettre recommandée avec accusé de réception et en informe l'autorité organisatrice du concours.

ARTICLE 4 : Lorsque la collectivité locale ou l'établissement public n'a reçu, dans un délai de deux mois, aucune réponse à son offre, elle le fait connaître à l'autorité organisatrice du concours. L'offre est alors considérée comme refusée. Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude qui a refusé deux offres d'emploi notifiées dans les conditions prévues ci-dessus, est radiée de la liste d'aptitude.

ARTICLE 5 :

Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie et affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Présidents des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des départements de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Fait à FRANCIN, le 13 août 2018

Le Président,



[Signature]
A. PICOLLET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au Représentant de l'Etat le : **14 AOUT 2018**

Et affiché au Centre de gestion de la Savoie le : **14 AOUT 2018**

Fait à FRANCIN, le **14 AOUT 2018**
Le Président,



[Signature]
A. PICOLLET